

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 09 février 2017

**DELIBERATION N° 15/ 2/2017 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION
INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE**

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 09 février à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 03 février 2017.

Présents Titulaires : 34

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Jean-Louis IBRES, Francis LABRUYERE, Pierre-Antoine LEVI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Bernadette SERIEYS, Gaël TABARLY, Monique VALAT, Thierry VIALON, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 9

Mesdames, Messieurs, , Alain ABADIE à Bernadette SERIEYS, Maxime BERAUDO à Christian PEREZ, Didier CLAMENS à Jean-Louis IBRES, Alain CRIVELLA à Annie GUILLOT, José GONZALEZ à Valérie RABAULT, Sophie LARAN à Danielle AMOUROUX, Christine MOLLIN à Marc BOURDONCLE, Pauline MUGNIER à Bernard PAILLARES, Laurence PAGES à Brigitte BAREGES.

Absente Excusée :1

Madame, Marie-Claude BERLY.

Secrétaire de Séance : Monsieur Claude VIGOUROUX

**Monsieur Jean-Luc BUDOIA donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Vu les arrêtés préfectoraux n°82-2016-09-09-003 du 9 septembre 2016 et n°82-2016-09-20-012 du 20 septembre 2016 portant extension du périmètre du Grand Montauban Communauté d'Agglomération à la commune de Reyniès à compter du 1er janvier 2017,

Vu l'arrêté préfectoral n°82-2016-12-16-001 du 16 décembre 2016 portant composition du Conseil Communautaire du Grand Montauban Communauté d'Agglomération au 1er janvier 2017,

Vu la délibération n°195 du 17 décembre 2015 portant Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA) – Modifications législatives et réglementaires.

Vu l'arrêté n°16 du 23 décembre 2015, portant composition de la CIA du Grand Montauban comme suit :

Présidente de la commission : Brigitte BAREGES		
COLLEGES DES ELUS	COLLEGES DES USAGERS	COLLEGES DES ASSOCIATIONS
Jean-Luc BUDOIA Jean-Martial DEJEAN Philippe FRANCOIS Danielle AMOUROUX Christian PEREZ Laurence PAGES Francis LABRUYERE Pierre BONNEFOUS Alain GABACH Bernard PAILLARES Michel WEILL Marc BOURDONCLE Jean-Louis IBRES	- Les Transports Montalbanais - UFC Que Choisir - La Chambre du Commerce et d'Industrie - L'Office de l'Artisanat et du Commerce de Montauban (ODAC), - Sud Dynamique - Albanord Montauban	- APF (Association des Paralysés de France) - Trisomie 21 - Voir ensemble - UNAFAM (Union Nationale des Amis et Familles des Malades Mentaux) - ADAPEI (Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés) - FNATH (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés) - AMDS (Association des Malentendants et Devenus Sourds) - ADIAD (Association Départementale Intégration d'Adultes en Difficulté) - AFM (Association Française contre les Myopathies) - Autisme 82 - ASEI (Aider Soigner Eduquer Insérer) - Club Montauban Handisports - Donneurs de voix - Générations Mouvement (Ainés Ruraux)

Considérant que la composition actuelle de cette commission, est fixée en trois collèges :

- Collège des élus : 14 représentants élus du GMCA, dont Madame la Présidente du GMCA qui préside la commission.
- Collège des associations (représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap et les personnes âgées) : 14 associations.
- Collège des usagers (acteurs économiques et autres usagers) : 6 représentants.

Considérant que, conformément à l'article L.2143-3 du CGCT, les membres de cette commission seront arrêtés par la Présidente.

Suite à l'extension du périmètre du GMCA et à la modification du nombre de sièges du Conseil Communautaire, il convient de modifier la composition de la CIA du Grand Montauban Communauté d'Agglomération.

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 1er février 2017, il vous est proposé de bien vouloir :

- fixer la composition de cette commission en trois collèges, comme suit :
 - o Collège des élus : 15 représentants élus du GMCA, dont Madame la Présidente du GMCA qui préside la commission.
 - o Collège des associations (représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap et les personnes âgées) : 14 associations.
 - o Collège des usagers (acteurs économiques et autres usagers) : 6 représentants.
- dire que conformément à l'article L.2143-3 du CGCT, les membres de cette commission seront arrêtés par la Présidente.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- de fixer la composition de cette commission en trois collèges, comme suit :
 - o Collège des élus : 15 représentants élus du GMCA, dont Madame la Présidente du GMCA qui préside la commission.
 - o Collège des associations (représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap et les personnes âgées) : 14 associations.
 - o Collège des usagers (acteurs économiques et autres usagers) : 6 représentants.
- de dire que conformément à l'article L.2143-3 du CGCT, les membres de cette commission seront arrêtés par la Présidente.

ADOPTÉE PAR 38 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET ABSTENTIONS : 5.

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :	
De sa transmission en Préfecture le :	14 FEV. 2017
De sa publication le :	14 FEV. 2017
et/ou notification le :	

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 10 février 2017

La Présidente,
Brigitte BAREGES

